

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

**DELIBERATION N° DEL085-14**

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEY, H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)  
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément à la loi N° 92-125 du 6 février 1992 et au code général des collectivités territoriales (notamment ses articles L121-8 à L121-20 et R121-2 à R121-15) qui fixent les modalités de fonctionnement du conseil municipal, Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le texte du règlement intérieur du conseil municipal de Gières.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur.

**Conclusions :**

**La présente délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Ont signé au registre  
les membres présents.**

**Gières, le 29 septembre 2014.**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Pierre VERRI**